



GROUPES DE TRAVAIL DES 13 ET 14 JANVIER

DIALOGUE SOCIAL AJOURNE !

Le groupe de travail convoqué pour le 14 janvier 2009 devait traiter des règles de vie et de gestion dans les SIP, tant pour les cadres que pour l'ensemble des agents appelés à travailler dans ces structures. Celui-ci, n'a pas duré beaucoup plus longtemps que celui du 13 janvier initialement consacré au bilan des SIP préfigureurs, mais suspendu par l'annonce de la présence du Directeur le lendemain matin.

L'ensemble des organisations syndicales et en premier lieu l'Union SNUI-SUD Trésor a décidé d'interpeller le directeur général, sur les principales revendications qu'elles développent et défendent depuis des mois.

Les propos liminaires du Directeur Général laissaient mal augurer de la suite des débats. En effet, «*tout en reconnaissant que 12 SIP ne peuvent être représentatifs de 750* » il confirmait dès ses premiers propos que le bilan fait par l'administration des premiers SIP préfigureurs permettait de poursuivre sur le calendrier annoncé en 2008, qu'il avait déjà par ailleurs répondu à nos demandes concernant le desserrement du calendrier et qu'enfin un certain nombre de questions que nous posions et que nous avions posée la veille à Mme GAUTHIER ne concernait que très indirectement la mise en place des SIP.

Il visait là notamment la question des effectifs et de l'emploi !

Dans son intervention initiale l'Union SNUI-SUD Trésor est bien entendu revenue sur la question du dialogue social, de son rythme et de son contenu, sur le desserrement du calendrier et sur la question des emplois et des règles de gestion, adressant **une mise en garde au DG sur le risque qu'il prenait à ne pas tenir compte des enseignements du bilan dressé par l'administration et surtout des remontées dont nous nous faisons l'écho depuis des semaines.**

En réponse le DG a fait oralement quelques propositions nouvelles :

- Sur le calendrier de déploiement : comme pour lui il convient en fait d'élargir le cercle des sites préfigureurs afin de disposer d'un panel plus large de SIP et notamment de « grands sites », **il maintient la première vague de mise en place des SIP prévus d'ici le mois d'avril avant la campagne IR et repousse, en octobre et après l'échéance du 3^{ème} tiers, la seconde vague de déploiements prévus en juillet.**
- Sur le niveau des transferts à effectuer de la filière gestion publique vers la filière fiscale, il s'en s'engage à « regarder » d'une part comment concrètement se déclinent les résultats de l'ORE (l'outil de répartition des emplois dans l'ex-DGCP), notamment pour assurer une présence suffisante d'agents au recouvrement dans les petits SIP, d'autre part à recourir aux équipes mobiles de renfort (EMR). Cette dernière solution étant rendue possible selon lui par la fin du développement Hélios dans les départements. **Deux solutions qui ne feront que déplacer le problème mais pèseront sur la pérennité des services de proximité de l'ex DGCP et sur la qualité du service rendu.**
- Sur les emplois, tout en affirmant qu'il n'avait aucun pouvoir de faire évoluer positivement les orientations gouvernementales, il se dit prêt à étudier toutes propositions concernant certaines marges de gestion. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor il s'agit notamment de la possibilité d'aller, dans les deux filières, jusqu'au bout des mouvements de mutations et des possibilités de recrutements (listes complémentaires).

M. PARINI a poursuivi en indiquant qu'il était à l'écoute des organisations syndicales, illustrant son propos par quelques exemples de sujets sur lesquels il estimait avoir répondu favorablement aux revendications portées par les syndicats :

- Sur le périmètre des missions qui n'est pas modifié par la réforme.
- Sur l'organisation de ces missions et notamment par le renforcement du rôle des trésoreries dites de proximité qui conforte le maillage territorial.
- Sur la séparation ordonnateur/comptable, assiette/recouvrement et sur l'engagement de non polyvalence qui entraîne de fait un besoin avéré d'emplois.

Le contenu, plutôt flou, et la forme de ces annonces, aussi soudaines qu'inattendues, ont conduit l'Union SNUI-SUD Trésor, à demander au Directeur de les préciser et de les formaliser par écrit, et, en attendant d'ajourner la séance.

L'Union SNUI-SUD Trésor a par ailleurs réaffirmé son attachement au service public de qualité et donc, dès lors qu'il y a fusion, que **les moyens soient au rendez vous dans l'intérêt des personnels, et du service public**, ainsi que sa volonté de poursuivre le dialogue social sur des bases constructives, sur les questions d'accueil, d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines.

L'organisation de l'accueil, son contenu, son niveau, doit faire l'objet d'un cadrage national dans lequel chaque direction doit pouvoir puiser pour l'organiser en fonction des contraintes locales. Il en va de même pour la caisse, avec un préalable pour l'Union SNUI-SUD Trésor : la caisse du SIE doit rester indépendante. Plus généralement il faut éviter les caisses communes SIP/SPL.

A l'évidence, la majorité des trésoreries dites de proximité ne sont pas en capacité, tant du point de vue matériel que du point de vue des effectifs d'absorber la nouvelle charge de travail que constitue l'accueil fiscal qui par ailleurs n'est pas clairement défini, comme ne le sont pas non plus les situations dans lesquelles il est préférable de conseiller au contribuable de rencontrer (sur rdv) le gestionnaire de son dossier. C'est d'ailleurs cette procédure, appel à « l'expertise métiers », qui est préconisé dans le cadre de l'accueil du SIP !

Les règles appliquées pendant la période « transitoire », dont il reste à déterminer la durée, ne permettent pas, en l'état, aux agents de la filière gestion publique de faire véritablement valoir leur droit de retour. La notion de volontariat est plus que galvaudée quand il s'agit de déterminer quels sont les agents qui doivent rejoindre les CDI pour constituer le SIP. Le délai de séjour au SIP, pour les agents issus de la filière gestion publique et qui décident d'opter, ainsi que leur remplacement, en cas de départ après ce délai, par un agent de la même filière appellent des précisions et des aménagements.

Sur les cadres, le jour même de la réunion du 14, la Direction Générale s'est adressée par écrit aux IP de l'ex-DGI. Ce courrier précise les modalités de choix des responsables de SIP, ainsi que les conditions de l'harmonisation indemnitaire. Dans cette lettre elle annonce son intention d'ouvrir, comme le demandait l'Union SNUI /SUD Trésor, des négociations sur ces deux points.

Des annonces soudaines qui doivent être précisées

Depuis la mi-novembre, le front constitué par la plupart des organisations syndicales n'a eu de cesse d'obtenir une réponse du DG aux questions concernant le desserrement du calendrier de mise en place des SIP, et l'emploi à la DGFIP.

Ce mercredi 14 janvier, tout en programmant une nouvelle réunion pour le 22 janvier, M. PARINI s'est engagé à écrire aux organisations syndicales pour préciser ce qui a évolué dans son discours sur ces deux points afin que nous puissions juger de la portée réelle des annonces qu'il a faites : abandon de la date butoir du 1^{er} février 2009 pour la première vague de généralisation, engagement de solutionner les problèmes déjà identifiés dans les 12 SIP préfigurateurs pour éviter les mêmes erreurs ailleurs, suspension de la vague de juillet dans l'attente de ces solutions, et surtout pour la première fois, la DG a évoqué sa responsabilité concernant l'emploi au travers de trois réponses :

- Les décisions concernant la « non-polyvalence » dans le SIP légitime encore plus nos revendications sur les moyens, en particulier en emplois.
- Le transfert de charge entre services de l'ex-DGCP et de l'ex-DGI doit s'accompagner du transfert correspondant d'emplois et d'agents, y compris dans les petits «SIP» sans désorganisation des services de l'ex-DGCP, ce qui suppose là, également, que la question de l'emploi soit bien évaluées dans les deux filières.
- La marge de gestion du Directeur Général (volume de recrutement, comblement des vacances entre effectif théorique et effectif réel,...) est reconnue.

Autant d'éléments importants pour l'exercice des missions et pour les conditions de vie quotidienne au travail que le DG doit maintenant préciser et ouvrir à de réelles discussions.

L'emploi, un service public renforcé, l'amélioration des conditions de vie au travail et le pouvoir d'achat font partie des revendications au cœur de la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier.

La participation massive des agents et des cadres de notre administration sera déterminante pour construire un rapport de force qui nous permette d'obtenir satisfaction sur nos revendications.